

PV de la réunion générale du 27-09-2020

Noël présente le nouveau comité : ont été reconduits Dimitri, Joël et Louis ainsi que Yvon en tant que consultant. Fabienne entre dans le comité.

Présence abonnés : Duez D., Burgeon C., Paulet D., Bouquiaux G., Derue J., Houdart F., Bednarczyk J.P., Lassoie O., et Debay S.

Les mesures prises antérieurement ont été mises en place : Pour l'émulseur et les deux hydrojets, il reste à régler le problème des minuteriers. La pompe a été installée dans l'étang à truite et donne satisfaction.

Lucette a été invitée à se joindre à nous. Pour les services rendus depuis 2013, grand merci à elle, on l'a fleuri et elle bénéficiera d'un abonnement journalier pour elle-même. Elle pourra en faire bénéficier ses enfants et petits enfants. Cet abonnement n'ouvre aucun droit ou avantage lié aux abonnements titulaires ou non titulaires.

Deux demandes ont été introduites pour rentrer dans le comité : Jojo et Jean-Pierre Ferrari. Une seule place est à pourvoir en remplacement de Lucette. Le choix s'est porté sur Jean-Pierre Ferrari car le comité a besoin d'une personne supplémentaire sur le terrain pour les aménagements et le comptage lors des concours. Jean-Pierre se joint au comité.

La clôture de la saison 2020 est fixée au 08/11/2020 et l'ouverture de la saison 2021 au 01/03/2021.

La réunion pour la distribution des planchers (la procédure d'attribution sera réexpliquée pour les nouveaux) se tiendra le 14/02/2021 à 14h. La date limite de paiement pour la saison 2021 est fixée au 07/02/2021. Nous rappelons que l'ordre d'attribution des planchers se fait en fonction des dates de paiement. Un titulaire doit avoir payé sa saison pour conserver son plancher.

Le prix des abonnements pour la saison 2021 restent inchangés (124 € pour un plancher titulaire et 110 € pour un plancher non titulaire). **Les titulaires d'un abonnement pour la saison 2020 bénéficieront exceptionnellement d'un prix réduit pour la saison 2021 soit 100 € pour les titulaires et 85 € pour les non titulaires** en raison de COVID 19 qui nous a empêché de faire le souper annuel des abonnés.

La liberté de garder son plancher titulaire reste maintenue, mais la possibilité de mettre son plancher à la disposition des non-titulaires et journaliers sera proposée aux abonnés. Les planchers mis à disposition seront mis en évidence sur le plan.

Rôles des membres du comité :

Noël : Président et coordinateur des actions du comité. Rapporteur auprès de la direction du camping pour les besoins financiers.

Dimitri : responsable des concours et des règlements de ceux-ci. En cas de problème pour la pêche et pour d'autres problèmes lié aux étangs, il sera la personne de contact et de relais entre les membres du comité et le président.

Joël : sera chargé du contrôle des étangs pour la pêche des journaliers ainsi que de faire les inscriptions pour les concours à venir, il pourra se faire aider de Anne dans ce cadre. Pour 2021, les inscriptions pourront se faire jusque la veille du concours à 18h. Les inscriptions seront limitées à 40 pêcheurs. En hiver il procédera au nourrissage des poissons tant que la température des eaux reste au dessus de 7°.

Fabienne : est responsable de la gestion de l'étang à truite et de la cabane des pêcheurs ainsi que de la surveillance physique de l'étang au blanc. En cas de problème elle devra avertir Joël ou les autres membres du comité pour qu'ils interviennent.

Louis et Jean-Pierre : responsables avec Dimitri pour la réalisation des concours. Ils ont également la surveillance des étangs dans le cadre des aménagements ainsi que le contrôle des pêcheurs journaliers en soutien de Joël.

Yvon : Consultant avec pour mission la qualité de l'eau et le contrôle sanitaire des poissons.

Une réflexion a été faite sur la possibilité d'ouvrir les étangs au public extérieur au camping. Seul l'étang à truite sera ouvert aux extérieurs après l'obtention d'un Passe Pêche délivré par le bureau avec copie de la carte d'indenté.

La pêche aux blancs dans l'étang à truites : Celle-ci sera autorisée aux abonnés en ordre de cotisation du 20/02/2021 au 31/03/2021. Si par accident une truite serait pêchée, s'il n'y a pas la possibilité de la relâché vivante,

le pêcheur devra s'acquitter du prix de 1.5€ pour la truite et pourra l'emporter. Rappel: pendant l'année, uniquement lors des concours, un abonné peut y pêcher. Il peut le faire dans les mêmes conditions.

Le rempoissonnement reste à déterminer avec une proposition de 500€ de carpes entre 150gr et 1 KG, et 500€ de carpes de 1KG à 6KG.

En début de réunion un tour de table a été fait pour les questions éventuelles.

Questions :

Utilisation des tapis de réception : rappel que l'utilisation du tapis est conseillé ainsi que la pêche sans ardillon et autre, mais reste conseillé et pas obligatoire.

Attribution des planchers : la procédure est rappelée.

Interdiction de pêcher la veille des concours : Refusé car les étangs doivent restés accessibles aux campeurs sauf pour les jours de concours.

Longueur des cannes lors des concours : la possibilité de pêcher à 13M ou plus est autorisée uniquement lors des concours dit ENDURO (24H). Lors des autres concours la longueur maximum reste 11.5M.

En fin de réunion une demande a été émise par les pêcheurs présents sur la possibilité de rempoissonner plus pour un montant égal aux ristournes proposées et de maintenir les prix pour 2021.

Après débat et vu le nombre non représentatif des abonnés, la proposition de vote à distance par les abonnés 2020 entre le rempoissonnement + ou la ristourne est émise par le comité.

Après réunion avec la direction, compte tenu des pertes enregistrées en poissons, il a été décidé que le rempoissonnement serait doublé pour 2021 (2000 € au lieu de 1000 €) et que la ristourne serait maintenue.

Le comité